

Code de Déontologie du Thérapeute praticien et/ou formateur en « Soins Esséniens-Egyptiens »



Préambule

Cette charte a pour objectif de maintenir l'essence des thérapies Esséniennes et Egyptiennes telles que transmises selon la Méthode complète par Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois. Elle vise également à maintenir chez les praticiens et les formateurs, un niveau d'exigence propre à l'exercice de ces soins dans le temps. La présente charte concerne :

- les praticiens et les formateurs ayant suivi le cursus de la méthode enseignée par Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois, qui ont obtenu leur certificat d'aptitude et qui sont référencés sur le site www.esseniens.com .
- les praticiens ayant obtenu leur certificat suite à une formation transmise par un formateur référencé sur le site www.esseniens.com



Elle stipule que :

- seuls les praticiens et les formateurs formés par Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois ont la possibilité d'être référencés sur le site www.esseniens.com .
- Les praticiens ayant reçu leur certificat suite à une formation animée par un formateur référencé sur le site www.esseniens.com doivent mentionner sur leur site internet, le nom du ou des formateurs suivi de la mention "selon la Méthode complète enseignée par Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois."
- Seuls les thérapeutes ayant reçu leur certificat d'aptitude suite à une formation directement animée par Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois sont autorisés à devenir formateurs, avec leur accord.
- Seuls les praticiens et les formateurs ayant reçu leur certificat d'aptitude à l'issue d'une formation référencée sur le site www.esseniens.com sont autorisés à utiliser le logo officiel, celui-ci faisant par ailleurs l'objet d'un copyright.

La présente charte est publiée sur le site www.esseniens.com et tout praticien doit y faire référence sur son site internet. La création de ce lien vaut par ailleurs acceptation de leur part des conditions de la charte.

Elle est à même d'évoluer et le praticien et/ou formateur doit suivre son évolution.

Le certificat de fin de formation est un gage de compétence pour le praticien en soins esséniens et égyptien et le rend apte à l'exercice de cette pratique. Il doit pouvoir en justifier auprès de ses patients.

Marie Johanne Croteau-Meurois et Daniel Meurois ne sauraient être tenus pour responsables d'erreurs ou d'abus commis par un praticien ou un formateur non respectueux de la présente charte et se réservent le droit d'exclure un praticien ou un formateur du site www.esseniens.com en cas de non respect manifeste d'une ou de plusieurs règles contenues dans cette charte.



Principe 1 : Respect des droits de la personne

Le praticien et/ou le formateur réfère son exercice dans le respect des droits fondamentaux des personnes, et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection. L'intérêt du patient est prioritaire.

- Il s'attache à respecter l'autonomie d'autrui.
- Il préserve la vie privée et l'intimité des personnes en garantissant le respect du secret professionnel.
- Le praticien informe le patient sur la démarche et les limites de sa pratique.

Principe 2 : Pratique des « soins esséniens-égyptiens »

Les soins à sensibilités esséniennes et égyptiennes constituent une approche thérapeutique globale de l'être humain. Ces soins sont de nature holistique et requièrent de la part du thérapeute un état d'esprit reflétant la Conscience du Sacré et une démarche de compassion, hors de tout dogme.

Il doit être clair que les pratiques en thérapies esséniennes et égyptiennes ne sont pas là pour se substituer à la médecine de notre temps. Le thérapeute, sauf exception, n'est pas médecin et ne doit pas se prendre pour tel ou en donner l'impression.

Il s'attache plutôt à ce qu'il y ait idéalement et en parallèle à ce qu'il offre, un suivi de son patient par le corps médical, tout au moins en cas de pathologie manifestement sévère ou préoccupante.

Le thérapeute en soins esséniens-égyptiens n'utilise que des techniques manuelles dont certaines impliquent un contact direct avec la peau auquel peut être associée l'utilisation d'huiles - dont certaines "essentiels" - en onction.

Le praticien et/ou formateur n'applique que les méthodes thérapeutiques et les techniques pour lesquelles il a été formé et jugé apte à pratiquer. Il veille au maintien et à l'amélioration de ses connaissances dans le but d'assurer des soins de qualité.



En cas d'utilisation d'autres pratiques, il doit en informer le patient et s'assurer que celui-ci ait bien compris qu'il ne s'agit pas de soins esséniens et égyptiens.

Le praticien et/ou le formateur s'efforce de recueillir les attentes de son patient et d'accueillir son ressenti.

Si une problématique présentée par le patient n'entre pas dans la capacité d'agir du praticien, ce dernier suggère au patient de s'orienter vers un autre professionnel de son choix, reconnaissant ainsi les limites, à la fois de sa compétence et de sa pratique.

La lecture d'aura reste une pratique subsidiaire et réservée aux thérapeutes maîtrisant cet outil.

Le praticien et/ou formateur s'assure que les mineurs et les personnes mentalement déficientes soient obligatoirement accompagnés d'un parent adulte ou d'un tuteur légal.

Principe 3 : Lieu et conditions d'exercice

Le praticien et/ou le formateur doit pouvoir disposer d'un lieu d'exercice propre, accueillant et adéquat pour préserver la confidentialité avec les personnes qu'il reçoit.

Il doit porter une tenue correcte et soignée, compatible avec la pratique des soins esséniens et égyptiens tels que décrits dans "Le grand livre des thérapies esséniennes et égyptiennes".

